

BTS AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL

FORMATION

Elle a pour but d'acquérir les connaissances techniques, artistiques et professionnelles et les méthodes nécessaires pour :

- traduire les projets des créateurs sous forme de documents techniques
- assurer une parfaite liaison entre les différents intervenants sur un chantier d'aménagement ou de décoration (architectes, architectes d'intérieur, techniciens et spécialistes des différents corps de métiers).

Les compétences professionnelles touchent autant à la conception technique des ouvrages qu'à leur exécution.

La conception :

- liaison avec les architectes et les architectes d'intérieur,
- adaptation du projet à la réglementation en vigueur,
- choix des méthodes pour l'exécution du projet,
- élaboration des documents techniques,
- détermination des instructions nécessaires aux agents de maîtrise tous corps d'état,
- contrôle des coûts.

L'exécution :

- établissement du programme et du calendrier des travaux d'exécution (cahier des charges),
- répartition des marchés et passation des commandes auprès des fournisseurs et fabricants,
- respect de la législation et de la réglementation,
- maîtrise des imprévus inhérents à tous chantiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent présenter leur candidature, les élèves titulaires :

- d'un bac général scientifique
- d'un bac technologique STI « Génie Civil » ou « Génie Mécanique » option « Bois et Matériaux Associés »
- d'un BT « agencement » ou « collaborateur d'architecte »
- d'un bac professionnel de la spécialité

Recrutement sur dossier scolaire, selon la procédure nationale Admission Post Bac (APB) accessible par internet sur www.admission-postbac.fr.

ETUDES : 33 heures hebdomadaires

Enseignement général (9h) : français, mathématiques, langue vivante, physique-chimie, économie-gestion, législation

Enseignement professionnel (20 à 22h) : mécanique industrielle, bureau d'études, méthode et fabrication, informatique appliquée, technologie de spécialité, architecture (facultatif)

Enseignement artistique (4h) : arts, techniques et civilisation de l'agencement et de l'habitat, arts appliqués (architecture intérieure et expression plastique).

Stage en entreprise de 6 à 8 semaines en fin de 1^{ère} année.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les débouchés sont nombreux et variés. Les emplois sont implantés dans des agences ou des bureaux d'études qui prennent en charge l'aménagement et la réalisation d'appartements, de locaux commerciaux, de bureaux, de stands d'exposition.

POURSUITE D'ETUDES

Les titulaires du BTS Agencement de l'Environnement Architectural peuvent envisager une poursuite d'études en licence professionnelle notamment la licence professionnelle « Chargé d'affaires en agencement » (en partenariat avec l'Ecole Boule, l'université de Marne la Vallée, la chambre syndicale de l'agencement), ainsi que dans les secteurs de l'architecture et du design d'espace

<p>L'ESAA Boule est un établissement public. Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit au régime de sécurité sociale des étudiants.</p>

ÉCOLE SUPERIEURE DES ARTS APPLIQUÉS - BOULLE
LYCÉE DES MÉTIERS D'ART,
DE L'ARCHITECTURE INTÉRIEURE ET DU DESIGN
9/21, rue Pierre Bourdan - 75571 Paris cedex 12 - Tel : 01 44 67 69 67
www.ecole-boule.org